

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le vingt-quatre du mois de septembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*
M. NACCACHE, M. HAQUIN, Mme EUGENE, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET,
Mme KLEIN-SOUCHAL, M. RICHARD,
Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

M. PICARD BACHELERIE, Mme OEHLER, M. AUGER, M. HERBEZ, Mme SEVIN-ALLOUET,
M. KINACHE, Mme NEVEU, M. CAYLA, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme HEDUIN, M.
BLANCHARD, Mme GOMMERY, M. PARENT, Mme FRANÇOIS, M. TROGRLLIC,
M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, M. FABRE

ABSENTS EXCUSES :

Mme PEGORIER-LELIEVRE	(pouvoir à M. le Maire)
Mme GRAS	(pouvoir à Mme EUGENE)
Mme BELARD	(pouvoir à M. NACCACHE)
Mme GARNIER	(pouvoir à M. BLANCHARD)
Mlle GILBERT	(pouvoir à M. TROGRLLIC)

ABSENT NON EXCUSE :

M. PENICHOST

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Damien PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2010

M. TROGRILIC indique qu'à la page 3, il convient de remplacer « Monsieur ROGRIQUES » par « Monsieur RODRIGUES ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

1) - Approuve les taux et prestations négociés pour la Mairie d'Ermont par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,

- Décide d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2011 au contrat d'assurance groupe (2011-2014) et jusqu'au 31 décembre 2014, pour les agents CNRACL, pour les risques décès et accident du travail au taux de 1,15% de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) avec une franchise de 0 jour sur les risques d'accident du travail.

- Prend acte que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,05 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

- Prend acte que la Mairie d'Ermont adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

2) Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel afin de tenir compte de l'évolution des services.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, Mme LÉ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 28

3) Autorise le Maire à signer avec la Société DELEK France, l'avenant n° 1 au marché n° 2008-CTM-FC-10 relatif à la fourniture de carburant pour le parc automobile de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Charge le Maire de conclure une transaction avec un agent non titulaire licencié pour mettre fin au litige opposant la collectivité à cet agent et pour régler amiablement les conflits,
- Autorise le Maire à signer un protocole transactionnel avec cet agent.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, Mme LÉ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28

- 5) - Désigne, la Société LOMBARD ET GUERIN GESTION comme délégataire du marché d'approvisionnement Saint-Flaive,
- Approuve et autorise Monsieur le Sénateur-Maire à signer la convention d'affermage et ses annexes avec ladite société,
- Approuve les tarifs annexés applicables à compter de la prise d'effet du contrat soit le 1er janvier 2011,
- La durée du présent contrat d'affermage est fixée à 6 années consécutives,
-Dit qu'en cas de défaillance du délégataire, la gestion de l'équipement sera assurée en régie, conformément à l'article dudit contrat,
- Prend acte que le règlement de fonctionnement de l'équipement sera présenté à une prochaine séance du conseil municipal afin qu'il soit le mieux adapté aux nouvelles modalités de fonctionnement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) Donne acte au Maire de la présentation du rapport relatif au prix et à la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2009.
- 7) Autorise le Maire à signer avec l'entreprise CRAM et la Communauté d'Agglomération Val et Forêt, l'avenant de transfert de Pouvoir Adjudicateur (pour un montant de 999,60 € HT pour le poste P2 et de 1 050,00 € HT pour le poste P3) relatif au marché n°2007-CTM-MC-18 concernant l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, suite au transfert de la « Lecture Publique » à la Communauté d'Agglomération Val et Forêt.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IV - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Jeunesse

- 1) Autorise le Maire à signer les nouvelles conventions 2010/2011 avec les collèges Jules Ferry et Saint-Exupéry, dans le cadre des activités éducatives proposées aux collégiens sur le temps de leur pause méridienne.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Approuve, pour l'année 2011, la mise en place des chantiers jeunes qui offrent aux jeunes ermontois la possibilité d'accéder à une première expérience professionnelle,
- Valide le règlement relatif aux chantiers jeunes pour l'année 2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Approuve la mise en place d'une bourse aux mérites afin d'encourager les jeunes ermontois scolarisés sur les différents établissements scolaires de la Ville d'Ermont.
L'enveloppe totale est de 1.000,00 euros selon la répartition suivante :

- Brevet des collèges : 100,00 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires)
- SEGPA : 100,00 € sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire)
- CAP et BEP : 150,00 € par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires)
- BAC et CFA : 200,00 € sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire pour chaque diplôme)

- Décide de fixer un délai pour la perception des bons cadeaux en cas d'absence du récipiendaire à la cérémonie à 1 mois suivant le déroulement de celle-ci.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Action Educative

- 1) - Autorise le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du programme Lire et Faire Lire destiné aux enfants afin de stimuler leur goût de la lecture et favoriser la découverte de notre patrimoine littéraire.
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) **Prêt et dépôt de matériels pédagogiques adaptés à l'usage d'enfants scolarisés sur la commune**
♦ **Signature des conventions « Handiscol » avec l'Inspection de l'Education Nationale**

Autorise le Maire à signer les conventions « Handiscol » consistant au prêt et au dépôt de matériels pédagogiques adaptés à l'usage d'enfants en situation de handicap scolarisés sur la Ville d'Ermont, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Décide de reconduire le dispositif d'aide aux échanges scolaires pour l'année scolaire 2010/2011 entre les collèges Jules Ferry et Antoine de Saint-Exupéry et les pays des villes jumelées de l'union européenne;
- Autorise le Maire à signer, dans le cadre de ces échanges scolaires, une convention pour l'année scolaire 2010/2011 avec les collèges Jules FERRY et Antoine de SAINT-EXUPERY ;

- Fixe pour l'année scolaire 2010/2011 le montant des participations familiales comme suit (revalorisation de 2% pour l'Angleterre et l'Allemagne, reconduction pour l'Espagne) :

a) Pour les familles ermontoises :

- 161,25 euros/élève pour les échanges anglais
- 100,20 euros/élève pour les échanges allemands
- 294,40 euros/élève pour les échanges espagnols

b) Pour les familles domiciliées hors commune :

- 337,40 euros/élève pour les échanges anglais
- 278,55 euros/élève pour les échanges allemands
- 466,05 euros/élève pour les échanges espagnols

- Fixe l'indemnité versée aux familles ermontoises accueillant les professeurs étrangers comme suit : 16,60 euros par jour.

Les dépenses et recettes sont prévues au budget de l'exercice 2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Petite Enfance

- 4) - Approuve les termes de la convention d'objectif et de financement pour le Relais Assistantes Maternelles avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,
- Autorise le Maire à signer cette convention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - FAMILLE SOLIDARITE ET SANTE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Prévention Santé

- 1) - Approuve le dépôt du dossier de demandes de subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France pour le programme « Bouger plus, manger mieux » et l'action de prévention santé dans le cadre du soutien à la parentalité ;
- Autorise le Maire à signer la convention et les documents afférents à cette demande.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - décide d'attribuer aux partenaires impliqués dans l'action « Bouger plus, Manger mieux », les subventions suivantes :
- | | |
|--------------------------------|----------------|
| - Ecole Maternelle L. Pasteur | 500,00 euros |
| - Ecole élémentaire L. Pasteur | 1 050,00 euros |
| - Ecole Maternelle A. Daudet | 800,00 euros |
| - Ecole élémentaire A. Daudet | 800,00 euros |
| - Ecole Maternelle A. France | 750,00 euros |
| - Groupe scolaire J. Jaurès | 1 170,00 euros |

Les subventions seront versées à partir de l'enveloppe de crédit AFSO-Prévention Santé-nature 6574- subvention de fonctionnement aux associations.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Solidarité

- 3) - Emet un avis favorable au projet révisé de schéma départemental d'accueil des gens du voyage soumis au Conseil Municipal par Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Approuve les termes de la convention avec le Président du Conseil Général du Val d'Oise pour le versement de la subvention au titre des frais de fonctionnement 2009 de l'aire d'accueil des gens du voyage qui sera effectué en 2010 et 2011,
- Autorise le Maire à signer cette convention.

La recette correspondante sera portée à l'article 7473 du budget municipal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Décide d'allouer à l'association « Cultures du cœur Val d'Oise » une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 060,00 euros pour la saison 2010-2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) Décide l'octroi d'une subvention ordinaire de fonctionnement de 4.000,00 euros au (CPCV) Ile-de-France de Saint-Prix au titre de son projet *Boutique Ecole Envie d'Ailleurs*.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Autorise le Maire à fixer le montant des entrées au Cirque Pinder comme suit :
- 5 € par enfant - 9 € par adulte.
- Dit que les recettes seront encaissées par le biais de la régie de recettes du Centre socioculturel des Chênes

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VIII - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Dans le cadre des animations de Noël et l'installation d'une patinoire du 16 décembre 2010 au 2 janvier 2011, fixe à 3 € la séance de vingt minutes de patinage avec location de patins pour tout public,
- Autorise la gratuité des séances de patinage, du lundi au vendredi, de 10h à 12h aux enfants des centres de loisirs, des centres socioculturels et pour les enfants de la collectivité lors des animations offertes pour Noël le vendredi 17 décembre 2010 ;

- Autorise le prestataire retenu à défalquer le montant encaissé de la facture définitive de location en fin de prestation.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Modifie la délibération du 17 juin 2010 en abandonnant le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section AO n° 266,
- Confirme la décision d'acquérir auprès du Réseau Ferré de France (R.F.F.) la parcelle cadastrée section AO n° 284 d'une superficie de 593 m²,
- Autorise le Maire à signer tous les actes constitutifs à cette acquisition au prix estimé par le Service des Domaines soit 59 300,00 €, hors frais d'acte,
- Précise que les dépenses afférentes à cette acquisition sont inscrites au budget communal de 2010.


Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) Donne acte de l'organisation et de la tenue en son sein d'un débat portant sur les orientations du budget de la Commune et des services annexes pour l'année 2011.
- 4) Autorise le Maire à signer avec la commune d'Ecouen une convention de mise à disposition de chalets à titre gratuit, pour la période du 6 au 14 décembre 2010.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h30.

Pour extrait conforme,



Le Maire

Affiché le 24 novembre 2010